



D3330-Direction de la commande publique-Délégations de service public

DELIBERATION N° D.2025.12.102 du Conseil municipal du 11 décembre 2025

Délégations de service public dont la ville de Versailles est autorité délégante.
Rapports annuels 2024

Date de la convocation : 4 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Stéphanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5 et R.3131-2 à R. 3131-4,

Vu les contrats de délégation de service public suivants et leurs avenants, relatifs à :

- la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles du 5 juillet 2022, conclu avec la Société du Parking Versailles Notre-Dame,
- la conception, la construction, le financement et l'exploitation du parc de stationnement boulevard de la Reine du 2 juillet 2007, conclu avec la Société du parking boulevard de la Reine (SPBR),
- la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains Chantiers et Cathédrale à Versailles du 23 octobre 2018, conclu avec la Société Versailles Parc Auto,
- la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile de Versailles du 5 juillet 2022, conclu avec la société SEFA,
- la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron du contrat conclu le 19 avril 2016 avec la société

Naxos (filiale de Vert Marine) et du contrat du 4 avril 2024 avec la société VM78000 (filiale de Vert marine),

- la production et la distribution d'énergie calorifique du 10 octobre 2011, conclu avec la société Verseo,
- la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier du 10 avril 2018 conclu avec la société Scènes à l'italienne,

Vu la délibération n° 2025.03.13 du Conseil municipal de Versailles du 13 mars 2025 relative à la présentation des rapports annuels 2023 des délégations de service public dont la Ville est autorité délégante,

Vu les rapports annuels relatifs à l'exercice 2024 et leurs annexes, produits par chaque délégataire, titulaire des contrats susmentionnés,

Vu les analyses produites en commission consultative des services publics locaux réunie le 25 novembre et le 2 décembre 2025.

- L'article L.3131-1 du Code de la commande publique prévoit que les concessionnaires, dont font partie les délégataires de service public, produisent chaque année un rapport contenant, notamment, les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, une analyse de la qualité des ouvrages ou des services et des conditions d'exécution du service public délégué. L'article R.3131-2 du Code de la commande publique précise que ce rapport est produit chaque année avant le 1^{er} juin. Le contenu du rapport annuel est détaillé dans les articles R. 3131-3 et R.3131-4 du Code de la commande publique. Enfin, l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que l'examen de ces rapports soit mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, afin qu'elle en prenne acte. C'est l'objet de la présente délibération.
- Au 31 décembre 2024, la ville de Versailles comptait 7 contrats de délégation de service public, visés ci-dessus, portant sur diverses thématiques.

Conformément aux dispositions du CGCT, la Ville a obtenu communication des rapports annuels relatifs à l'exploitation 2024 de chaque service délégué ou concédé.

Ces rapports ont donné lieu à une pré-analyse, puis à la demande de compléments d'information auprès des délégataires et enfin à une analyse finalisée, conformément à la procédure mise en place à la Ville. Celle-ci a été présentée à la Commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie à deux reprises :

- le 25 novembre 2025, afin d'examiner le rapport annuel relatif à :
 - la gestion des parcs de stationnement souterrains Chantiers et Cathédrale,
 - la gestion du parc de stationnement souterrain boulevard de la Reine,
 - la gestion du parc de stationnement souterrain Notre-Dame,
 - la gestion de la fourrière automobile municipale.
- le 2 décembre 2025, afin d'examiner les rapports annuels relatifs à :
 - la gestion de la piscine Montbauron,
 - l'exploitation du réseau de chauffage urbain,
 - la gestion du théâtre Montansier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de prendre acte des rapports annuels 2024 d'exécution des différents contrats de concessions dont font partie les délégations de services publics, consentis par la ville de Versailles, ainsi que de leurs annexes. Les rapports annuels sont consultables à la direction de la commande publique.

La synthèse de ces rapports est présentée ci-dessous :

	Signature	Durée	Terme	Délégataire	Type	Actualité	Chiffres d'affaires 2024	Résultat courant avant impôt 2024	Redevances ville 2024
DSP Parking Notre Dame	05/07/2022	7 ans et 4 mois à compter du 01/09/2022	31/12/2029	Société Parking Versailles Notre-Dame (Indigo)	DSP - Exploitation	Délibération du 20/06/2024 : avenant 1 Fonctionnement zone vélos sécurisée Délibération du 25/09/2025 : avenant 2 Tarifs bornes véhicules électriques	1 492 k€	-85,3 k€	723,96 k€
DSP Parking Bd de la Reine	02/07/2007	30 ans à compter de la mise en service du parking	09/11/2040	SPBR (racheté par Indigo à UrbisPark)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 30/09/2021 : avenant 10 Cession d'une partie du capital de la maison mère	1 757,7 k€	637,5 k€	0 k€
DSP Parkings Cathédrale et Chantiers	23/10/2018	5 ans et 3 mois + 1 an à compter du 01/01/2019	31/03/2025	Versailles Parc Auto (Interparking)	Affermage = Exploitation	Délibération du 23/06/2022 : avenant 1 prolongation contrat de 12 mois	1 532,76 k€	-52,51 k€	749,69 k€
DSP Fourrière automobile	05/07/2022	5 ans à compter du 01/09/2022	31/08/2027	SEFA (filiale du Groupe Jean Jaurès)	DSP - Exploitation		619,1 k€	-75 k€	99,7 k€
DSP Piscine Montbauron	19/04/2016	8 ans et 2 jours à compter du 19/05/2016	28/05/2029	Naxos (filiale de Vert Marine)	DSP - Exploitation	Délibération du 16/02/2023 : avenant 7 revalorisation de la grille tarifaire au 1er/03/2023	940,7 k€	-88,2 k€	217,2 k€
	04/04/2024	5 ans et 8 jours à compter du 21/05/2024	28/05/2029	VM78000 (filiale de Vert Marine)	DSP - Exploitation		1 628 k€	57,9 k€	196,4 k€
DSP Chauffage Urbain	04/10/2011	12 ans 1 mois 4 jours + 3 ans à compter du 26/10/2011	30/06/2026	VERSEO (filiale de Cofely GDF SUEZ)	Concession = Investissement +financement	Délibération du 17 novembre 2022 : avenant 6 prolongation contrat 3 ans	19 399,7 k€	2542,4 k€	272,57 k€
DSP Théâtre Montansier	10/04/2018	5 ans + 2 ans à compter du 01/06/2018	31/05/2025	Scènes à l' Italienne	DSP - Exploitation	Délibération du 24/03/2022 : avenant 1 prolongation contrat de 24 mois	1 319,08 k€ (hors subventions)	67,76 k€	120,02 k€

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.